

Créer des problèmes là où il n'y en a pas

Jusqu'au 27 août 2025, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) mène une consultation sur l'ordonnance relative aux identifiants individuels et aux dispositifs de sécurité sur les emballages des médicaments à usage humain. A première vue, la proposition de l'OFSP d'introduire des signes distinctifs de sécurité obligatoires sur les emballages pharmaceutiques semble motivée par une noble intention: améliorer la sécurité des patients. Cependant, à y regarder de plus près, cette mesure s'avère être une charge inutile, voire un coup d'épée dans l'eau pour le marché suisse. Après tout, le Conseil fédéral lui-même confirme qu'aucun médicament contrefait ne circule dans nos canaux de distribution officiels. Alors, pourquoi tant d'efforts? On soupçonne que les réglementations européennes sont adoptées sans tenir compte des réalités locales.

L'impact économique de la réglementation serait considérable. Les entreprises qui produisent en Suisse et pour la Suisse seraient particulièrement pénalisées. Les fabricants locaux devraient s'attendre à des coûts uniques de 1,5 à 6 millions de francs, auxquels s'ajouteraient des frais supplémentaires de 15 à 60 centimes par emballage. Ces frais supplémentaires ne seraient même pas compensés. Pour de nombreux produits vendus actuellement à moins de 1,50 franc (CIF – départ usine), cette charge additionnelle pourrait signifier la ruine économique. Conséquence logique: ces médicaments disparaîtront du marché et les pénuries d'approvisionnement s'aggraveront.

Il est donc impératif que les médicaments en vente libre, et en particulier les médicaments complémentaires et phytothérapeutiques, soient exemptés de cette obligation. Dans le cas contraire, la diversité des médicaments sera encore plus mise à mal, et ce sont les patients qui en feront les frais. Nous avons besoin d'une approche pragmatique qui respecte les spécificités suisses et qui n'engendre pas un énième monstre bureaucratique coûteux.

Herbert Schwabl, ASMC